

**3Dspares**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 Euros**  
**Siège social : 1 rue Olivier Mazzotti, 78210 Saint-Cyr-l'Ecole**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 10 mai,  
A 12 heures,

Les associés de la **Société 3DSPARES** se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par la Présidence.

Sont présents :

**Madame Meritxell SEIN-ECHALUCE GARCIA**, titulaire de 5 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété (catégorie A),

**Monsieur Jérôme BERGERET**, titulaire de 4 000 actions nominatives ordinaires en pleine propriété (catégorie A), et de 1 000 actions nominatives de préférence sans droit de vote en pleine propriété (catégorie B),

Total des actions des associés présents : la totalité des actions sur les 10 000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jérôme BERGERET**, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MSG

JB

## ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de 2 place de Touraine, 78000 Versailles, à 1 rue Olivier Mazzotti, 78210 Saint-Cyr-l'Ecole.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, **décide de modifier l'article 4 des statuts** de la manière suivante :

#### **« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 1 rue Olivier Mazzotti. 78210 Saint-Cyr-l'Ecole. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

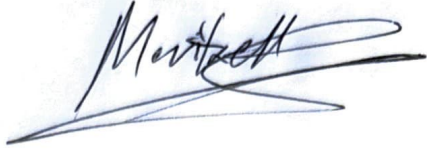
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

MSG JB

Jérôme BERGERET

A stylized handwritten signature in blue ink, featuring a large initial 'J' and a long, sweeping horizontal stroke.

Meritxell SEIN-ECHALUCE GARCIA

A handwritten signature in blue ink, with the name 'Meritxell' clearly legible and a large, sweeping horizontal stroke at the end.